

Sur les rayons

Le Canada français et la Confédération : Fondements et bilan critique. Jean-François Caron et Marcel Martel, Presses de l'Université Laval, Québec, 2016, 174 pages

À l'aube du 150^e anniversaire de la Confédération, bon nombre de nouveaux ouvrages d'érudition nous invitent à réfléchir à cette période formatrice de l'histoire du Canada et à l'évolution du pays au long du siècle et demi qui suivit. Dans *Le Canada français et la Confédération*, édité par Marcel Martel, historien et Jean-

François Caron, politicologue, un groupe de six intellectuels s'interroge

sur ce que l'accord sur la confédération était censé accomplir sur le plan de la dualité linguistique et culturelle et sur l'évolution de cette dynamique depuis les années 1860. Bien qu'à maints égards l'ouvrage ne soit qu'une synthèse de ce que l'on sait déjà en la matière, il constitue une bonne introduction sur la relation des Canadiens francophones avec la Confédération et la gamme de leurs expériences du fédéralisme. Il expose par ailleurs indirectement le gouffre de plus en plus vaste qui sépare les milieux universitaires francophone et anglophone au Canada; en effet, bon nombre de ses observations rappellent celles de l'historien Arthur Silver dans son excellent ouvrage *The French-Canadian Idea of Confederation*, publié en 1982.

Les trois premiers essais du recueil s'intéressent au rôle des communautés minoritaires acadienne, québécoise et canadienne-française dans les processus qui aboutirent à la confédération et à leurs attentes à son égard. Le juriste Gaétan Migneault cherche à cerner la perception des Acadiens de la Confédération étant donné qu'ils n'étaient pas partie aux négociations et qu'en l'absence de journaux et d'archives, il n'en reste aucune trace officielle. Migneault remet en question la perception



selon laquelle le processus s'est passé entièrement à leur insu. Son argument repose sur les résultats des élections néo-brunswickoises de 1865 et 1866 dans les circonscriptions acadiennes, remportées toutes deux par un candidat anti-confédération. Selon Migneault, ces résultats n'étaient pas nécessairement attribuables à d'autres enjeux locaux, mais bien aux préoccupations à propos des droits des Acadiens selon les modalités de la confédération. Il fonde ses arguments sur d'autres pétitions et discours durant les périodes précédant et suivant les négociations qui portent à croire que l'éducation et les droits langagiers faisaient partie des préoccupations des Acadiens.

Les chapitres de Caron et Martel dans cette section consistent en grande partie à communiquer à un public francophone les observations et constatations trouvées dans les ouvrages de langue anglaise sur la question. Le chapitre de Caron fait valoir que malgré le fait que la préférence de John A. Macdonald pour un système unitaire finit par informer l'approche fédérale envers le fédéralisme dans les décennies suivant 1867, il existait dans les stades embryonnaires de la Confédération des partisans d'une fédération de deux nations, ou à tout le moins décentralisée. Tous les chefs québécois en étaient, à l'instar de George Brown, chef du parti réformiste, et de la majorité des délégués des maritimes. Comme le démontre le chapitre de Marcel Martel, cependant, l'adhésion des représentants du Québec à l'approche des deux nations ne signifie pas pour autant qu'ils se souciaient particulièrement du sort des minorités francophones de l'Ontario (qui n'étaient pas partie aux négociations). En effet, comme le démontre l'ouvrage de Silver, les politiciens du Québec accordaient la priorité aux droits provinciaux et à l'autonomie et cherchaient à se mettre à l'abri de toute éventuelle intervention fédérale de manière à protéger les droits linguistiques et religieux. Seulement bien après la confédération le nationalisme canadien-français a-t-il pris une nouvelle dimension et s'est-il mis à incorporer l'idée de deux nations fondatrices et des droits des francophones ailleurs au Canada.

La deuxième partie du recueil s'intéresse aux conséquences à long terme du fédéralisme sur les francophones au Canada. Stéphanie Chouinard donne un survol détaillé de l'évolution des droits des Acadiens et démontre en quoi le fédéralisme a eu pour effet de renforcer les droits de cette minorité conséquente. Les Acadiens avaient un rôle de premier plan dans la province compte tenu de leur poids démographique. Ce n'est pas sous pression de la magistrature, mais bien grâce à la volonté de la classe politique que les Acadiens ont si bien réussi à faire valoir leurs droits depuis les années 1960. Bien que les droits langagiers au Nouveau-Brunswick soient limités dans leur portée par les

ralentissements économiques, ils demeurent bien plus vigoureux que ceux des autres minorités francophones au Canada.

Réjean Pelletier et Jean-François Caron ne s'entendent pas sur les impacts de la Confédération sur le Québec. Pelletier joue le rôle de pessimiste, répétant l'argument typique des alarmistes (et des séparatistes) selon lequel la confédération et le fédéralisme n'ont pas su protéger les droits langagiers au Québec. Il étaye son argument sur les décisions de la Cour suprême invalidant certaines dispositions de la loi 101 (et d'autres lois sur les langues) et fait une interprétation sélective des données statistiques sur les langues parlées au foyer (exprimé en pourcentage de la population générale) pour affirmer que le français est toujours en grand danger. Il ne tient pas compte du fait que signale Caron, soit que l'emploi de l'anglais se fait lui aussi de moins en moins fréquent depuis les dernières décennies et que ce sont les autres langues qui ont pris du terrain. Caron, lui, fait valoir que le fédéralisme canadien a conféré au gouvernement du Québec l'autonomie nécessaire pour poser des gestes indépendants et a permis une grande asymétrie sur le territoire canadien. Il fait remarquer que les gouvernements du Québec auraient pu invoquer la disposition de dérogation plus souvent qu'ils ne l'ont fait s'il y avait la volonté politique d'adopter des lois plus draconiennes. Peut-être que la place de l'anglais en Amérique du Nord et dans le reste du monde, poursuit-il, a-t-elle une plus grande influence sur la langue employée par les Québécois (autant les francophones que les récents immigrants) que les dispositions de la Constitution. Philip Resnick clôt l'ouvrage avec certaines réflexions sur les difficultés présentées par la mondialisation, l'immigration et le ralentissement économique du Québec comparativement aux autres régions du pays, et sur l'avenir du dualisme et du fait français au Canada.

Tout compte fait, si bon nombre de ses arguments sont déjà bien connus (du moins des spécialistes de la confédération et du fédéralisme), cet ouvrage relativement léger donne néanmoins un bon aperçu des perceptions des francophones des objectifs et des résultats de l'accord sur la confédération. C'est une entrée en matière utile pour ceux qui connaissent moins bien la question; elle donne un bon aperçu des débats d'actualité sur le fédéralisme canadien et les droits culturels et linguistiques. Les essais sont bien rédigés et accessibles et sont assortis d'un bon équilibre de résumés détaillés et d'arguments qui donnent à réfléchir, ce qui devrait encourager de nouvelles recherches en la matière.

Matthew Hayday

Professeur agrégé (histoire), Université de Guelph